CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E95513** **VALABLE JUSQU'AU** **14/09/2027**

ÉDITÉ LE 26/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/1982

Raison sociale : ENTREPRISE CAMINAL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/05/2020

Capital : 500 000

335 CHEMIN DU MAS-DUCUP (VC 20)
BP 52079 PARC DUCUP
66000 PERPIGNAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 325909034

Siret : 325 909 034 00036

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 37576Q0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H95780W1351000/002 149727

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA H95780W1351000/002 149727

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 04 68 54 53 67 **Fax :**

Portable : 06 12 63 49 97

Responsabilité légale :
SABATE RENE ANDRE CO-GÉRANT / BOILEAU JULIEN LOUIS CO-GÉRANT / SABATE BRUNO GÉRANT

Site Internet : http://www.caminal.com

E-mail : caminal@groupeas.fr

Effectif moyen : 25 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 406 029 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	9	27/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/08/2026 09:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.